

DEC211991DR02

Décision portant nomination de Mme Carine Vias aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190133DGDS du 07/03/2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3215 intitulée Génétique et biologie du développement et nommant M. Pierre Léopold en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 12/02/2021 ;

Considérant que Mme Carine Vias a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Cerfos du 11/03/2019 au 13/03/2019 et du 20/03/2019 au 21/03/2019 (35 heures), par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS le 08/11/2019 matin et a suivi la formation de mise à jour des assistants de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 25/03/2021 au 26/03/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carine Vias, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement Curie à compter du 27/03/2021.

Mme Carine Vias exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carine Vias est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/05/2021

Le directeur de l'unité
Pierre LéopoldVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa de la déléguée Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille ChaudonneretVisa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux